

COMMUNE DE SAINT-GILLES
Service de l'Urbanisme
Place M. Van Meenen, 39
1060 BRUXELLES

V/Réf : pu 2015-186-4486
N/Réf. : AVL/AH/SGL-2.99_CT/s.583
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : SAINT-GILLES. Chaussée de Charleroi, 258. Demande de permis d'urbanisme portant sur la pose d'enseignes. Avis de la CRMS.
Dossier traité par A. L. Vazquez

Suite à votre courrier du 3 février 2016 sous référence, réceptionné le 5 février, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 17 février 2012.

La demande concerne un immeuble situé à l'angle des chaussées de Charleroi, de Waterloo et de l'avenue Brugmann. Il s'agit d'un immeuble d'importante valeur patrimoniale construit en 1907 sur les plans de l'architecte Benjamin de Lestré-De Fabribeckers. Avec les biens sis chaussée de Waterloo 406-408 et rue Africaine 2a-2b, il forme un ensemble architectural qui est repris à l'inventaire du patrimoine architectural de la Commune. L'ensemble est également compris dans le périmètre Unesco délimité autour du Musée Horta (23-25, rue Américaine).

La demande vise le placement d'enseignes lumineuses sous forme de bacs plexi, le placement de deux enseignes double face extérieures ainsi qu'un drapeau. Elle prévoit également la remise en peinture des châssis (RAL 7022 – gris foncé).

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées seraient fort chargées et particulièrement peu qualitatives eu égard à l'intérêt patrimonial environnant (zone Unesco). Elles porteraient également atteinte à la cohérence et aux qualités intrinsèques de l'ensemble architectural (258-258a chaussée de Charleroi, 406-408 chaussée de Waterloo et 2a-2b rue Africaine). La CRMS demande de réduire les interventions au strict minimum et de respecter le RRU en vigueur. S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. B.D.U. - D.M.S. : Mme M. Kreutz
B.D.U.. – D.U. : M. Fr. Timmermans, Fl. Vanderbecq